

REGLEMENT SORTIES RANDO- PHOTOS

*Susceptible d'être modifié (Mis à jour 21 avril 2019)

Ces conditions s'appliquent pour les sorties randos-photos. Elles constituent le contrat entre vous, le participant, et l'association Festi St Véran, le prestataire.

1/ Chaque participant doit s'inscrire auprès de Festi St Véran, remplir, signer et envoyer le formulaire de réservation et accepter les termes et conditions du règlement. Ces formulaires sont disponibles auprès de l'association Festi St Véran et téléchargeable sur le site : **www.festiphoto.fr**

2/ Les personnes mineures doivent obligatoirement être accompagnées au moins d'un parent, responsable. Ce type d'activité est conseillé à des enfants à partir de 10 ans.

3/ Festi St Véran se réserve le droit d'annuler la sortie photos pour des raisons qui lui sont indépendantes de sa volonté (mauvaises conditions météo, problème de santé...). En cas d'annulation, les personnes inscrites sont prévenues par téléphone et l'annulation est affichée devant le local de l'association Festi St Véran situé à côté de l'église.

4/ La prestation est offerte par l'association Festi St Véran. Une participation libre est proposée aux participants.

5/ Le nombre de places étant limité (10 personnes pour les sorties demi-journée et 20 personnes pour les sorties-journées), vous avez jusqu'à la veille de la date de la sortie photos pour vous inscrire ou vous désinscrire.

6/ Lors des sorties randos-photos, vous évoluez sous votre propre responsabilité. Vous avez l'obligation d'accepter les risques encourus lors des randonnées en milieu naturel.

7/ Vous devez être assuré pour tous accidents ou maladies : blessures, hélicoptage, rapatriement, décès, etc. Vous devez avoir une assurance responsabilité civile.

8/ Vous êtes seul responsable de votre matériel photo, ainsi que de tous vos biens apportés à cette activité.

Vous devez avoir une assurance qui vous couvre pour toutes casses, pertes ou vols. Festi St Véran ne sera jamais tenue responsable pour des dégâts, perte ou vol de vos biens.

9/ Les sorties-photos débutent et terminent à l'heure et sur le lieu notifiés sur le programme.

10/ Vous devez avoir une forme physique qui convient à l'activité de randonnée en

montagne. Si vous suivez un traitement médical ou si vous avez un problème de santé vous devez nous en informer sur le formulaire de réservation. Ces informations sont confidentielles.